



ous pouvons gagner !

Du 15 au 23 septembre, amplifions la mobilisation

Après le succès historique de la mobilisation du 7 septembre, le gouvernement campe sur l'essentiel de son projet de réforme des retraites. Pour autant, les évolutions certes très insuffisantes concédées par Sarkozy démontrent que le rapport de force peut faire bouger les lignes.

En amplifiant encore la mobilisation, nous pouvons gagner !

A ce stade, le gouvernement, la majorité parlementaire et le patronat persistent à vouloir faire payer la réforme des retraites aux seuls salariés et retraités : report de l'âge légal à 62 ans ; recul de 65 à 67 ans de l'âge ouvrant droit au taux plein ; allongement à 41,5 ans de la durée de cotisation ; maintien de la décote ; attaque contre la catégorie active dans la Fonction publique, balayant d'un revers de main la véritable reconnaissance de la pénibilité.

Le rapport de force peut nous permettre de mettre en échec ce projet inacceptable et rétrograde !

Dans le cadre de l'appel de l'intersyndicale interprofessionnelle, la **Fédération CGT des Services publics appelle les agents territoriaux, le 15 septembre**, à l'occasion du vote à l'Assemblée nationale du projet de loi de réforme des retraites, **à participer nombreux aux initiatives décidées dans les territoires**. Elle dépose à cet effet un préavis de grève pour la journée du 15 septembre et appelle ses syndicats à construire avec les agents les actions du plus haut niveau possible (rassemblements, manifestations,...), en lien avec les structures professionnelles et territoriales de la CGT.

La Fédération appelle à préparer partout dans l'unité la journée massive de grève et de manifestations du 23 septembre.

Elle appelle enfin à développer et généraliser les actions locales dans les semaines à venir et dépose à cet effet un préavis de grève national pour la période du 16 au 23 septembre, afin de couvrir les actions décidées localement.

La CGT revendique :

- ⇒ **Pour tous, privé et public, le droit à la retraite à 60 ans, avec une pension à 75 % du salaire pour une carrière complète, avec une meilleure prise en compte de la pénibilité et aucune pension inférieure à 1 600 €.**
- ⇒ **Un financement mettant fortement à contribution les profits des entreprises et les hauts revenus.**
- ⇒ **Des augmentations salariales assises sur la valeur du point d'indice, permettant le rattrapage des pertes subies depuis des années.**
- ⇒ **Un plan de titularisation et une limitation stricte du recours au non-titulariat.**
- ⇒ **L'arrêt de la casse méthodique de la Fonction publique et la mise en œuvre des moyens financiers permettant de répondre aux besoins de la population, ce qui implique l'arrêt de toute politique de gel et le retrait du projet de réforme des**

collectivités.